



ENA-Etudes Notariales associées SRL
Rue du Marché, 24
4500 Huy

Anthisnes, le 29 septembre 2026

OBJET: Renseignements urbanistiques

Maître,
Madame, Monsieur,

Comme suite à votre demande du 23 septembre 2026, réceptionnée en date du 24 septembre 2026, relative à un bien (Une maison d'habitation avec dépendances, sur et avec terrain) sis Rue Jean Damard, 53 à 4163 Tavier, cadastré 3e division, section A n°123D, nous vous communiquons les renseignements urbanistiques (informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial) en notre possession :

Parcelle concernée	Division: ANTHISNES 3 DIV/TAVIER/ Section: A Numéro: A 123 D INS: 61079 Surface <u>mesurée</u> sur le plan cadastral (susceptible de différer de la surface "fiscale" reprise à la matrice cadastrale) : 2.77 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Rue Jean Damard 53 , 4163 Tavier
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : LIEGE 1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 2.77 ares) <u>Surcharges du plan de secteur</u> <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 61079-RMR-0001-01 Libellé: ANTHISNES Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 arrêté du 25/02/1999 arrêté du

	20/05/1999 arrêté du 25/01/2001 Liendoc: Lci Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 61079-REP-0001-01 Libellé: ANTHISNES Historique dossier: arrêté du 15/11/1990 arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Lci Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui Code carto: 61079-RCB-0001-02 Libellé: Règlement de prévention des incendies dans les dancings et autres locaux où l'on danse Historique dossier: arrêté du 04/01/1979 (Roi (arrêté)) Liendoc: Lci
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC : Non
Anciennement Schéma de Structure Communal	Parcelle située en SSC - Anciennement Schémas de Structure communaux: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Article D.IV.22	Parcelle située dans un périmètre d'application de l'article D.IV.22: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA)
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non

Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire régional du patrimoine:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers actifs: Non Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers clos: Non

Il est précisé que les zones d'affectation au plan de secteur sont mentionnées à titre indicatif, étant le résultat de la superposition de plans à échelles différentes.

Sauf erreur ou omission,

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 01/01/1977;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir;

Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'une déclaration de classe 3.

Il est opportun de vérifier ces informations auprès des vendeurs, comme le permet d'ailleurs la législation.

En outre,

- nous n'avons pas connaissance d'infraction en cours constatée par notre autorité pour ce bien, ce qui ne signifie pas qu'il n'en existe pas ou qu'une autre instance (Service public de Wallonie, plainte directe auprès des Cours et Tribunaux...) n'a pas entamé de procédure. En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux. Le vendeur est tenu d'avertir le nouvel acquéreur de tous travaux réalisés.
- le bien n'a pas fait l'objet d'un arrêté communal d'insalubrité, ce qui ne signifie pas qu'il est parfaitement salubre.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 du CoDT (à savoir 30 jours), il nous est impossible de vous garantir les renseignements prévus à l'article D.IV.97 7° relatifs à l'accès à une voirie équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante,

nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (RESA, rue Louvrex 95 à 4000 LIEGE et la CILE, rue du Canal de l'Ourthe à 4031 ANGLEUR), sauf en cas de bâtiment existant déjà raccordé aux réseaux.

Pour le surplus, nous ne pouvons que vous renvoyer vers l'article D.IV.99.

Les frais de la présente recherche s'élèvent à 30,00 (trente) euros (voir virement ci-joint).

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'assurance de notre considération distinguée.



